

Arrêté N°2023 - 1819

Autorisant la manifestation "GOZIE VOILE", au boudrome de la Datcha,

Le samedi 30 décembre 2023

Le Maire de la Ville du Gosier, Monsieur Cédric CORNET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2212-5 ;

Vu le Code Pénal, notamment l'article R. 610-5 ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le Code des Assurances ;

Considérant la demande présentée le 15 décembre 2023 par la ville du Gosier représentée par Monsieur le Maire; Cédric CORNET, avec les collaborations de : C.A.R.L, l'O.T.I, le Club La BANANE, le C.S.B.F et la Ligue Guadeloupéenne de Voile dans le but d'animer le label FRANCE STATION NAUTIQUE, en vue d'organiser la manifestation "GOZIE VOILE", le samedi 30 décembre 2023 au boudrome de la Datcha ;

Considérant les garanties présentées par l'organisateur dans le dossier de sécurité ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les dispositions pour assurer l'ordre, ainsi que la sécurité des manifestants et de la population ;

ARRETE

Article 1 - La ville du Gosier sera autorisée à organiser la manifestation "GOZIE VOILE", au boudrome de la Datcha, le samedi 30 décembre 2023, **de 8h à 17h**.

Article 2 - L'organisateur devra se conformer aux horaires définis pour la durée de la manifestation comme indiqué à **l'article 1** et conformément au dossier de sécurité.

Article 3 - Il appartient à l'organisateur d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Article 4 - L'effectif du public ne devra pas dépasser celui déclaré, à savoir 150 personnes.

Article 5 - La vente d'alcool du 3ème au 5ème groupe n'est pas autorisée.

Article 6 - Tout manquement aux dispositions du présent arrêté donnera lieu à des peines prévues par l'article R. 610-5 du Code Pénal.

Article 7 - Le présent arrêté est notifié à l'organisateur.

Une ampliation sera transmise, pour chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Directeur Territorial de la Police Nationale,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale du Gosier.

Fait à Gosier, le 29/12/2023

Le Maire,

Cédric CORNET